

quatre cents brasses. Tavarua-a-Pualiti est le propriétaire de ce terrain. Signé: Tavarua-a-Pualiti.

527. Nauvakiu. S'étend depuis la terre de Tavarua-a-Pualiti jusqu'à Puaipuaa sur environ vingt cinq brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de Raveino Tatabiata jusqu'à Pualiti sur environ quarante cinq brasses. Pito-Hakua-a-Temihii est le propriétaire de ce terrain. Signé: Pito-Hakua-a-Temihii.

528. Tavarua. S'étend depuis la terre de Paita Tavaruaa-Fia jusqu'à celle de Hoo-a-Temataa sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis Pona jusqu'à la limite d'arua. Pito-Hakua-a-Temihii est le propriétaire de ce terrain. Signé: Pito-Hakua-a-Temihii.

529. Taotua. S'étend depuis la terre de Teianai-a-Tepa jusqu'à celle de Uteuaro-a-Taakua sur environ quarante cinq brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de Pito-a-Poua jusqu'à la limite de Pona sur environ trois cent brasses. Hopyara-a-Tia est le propriétaire de ce terrain. Signé: Hopyara-a-Tia.

530. Pura. S'étend depuis la terre de Tavarua-a-Pualiti jusqu'à Pura sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Tavarua-a-Pualiti jusqu'au haut de la montagne sur environ trente brasses. Hopyara-a-Tia est le propriétaire de ce terrain. Signé: Hopyara-a-Tia.

531. Haa. S'étend depuis la terre de Tavarua-a-Pualiti jusqu'à celle de Tavarua-a-Pualiti sur environ trente brasses. Il s'étend aussi depuis la terre de Tavarua-a-Pualiti jusqu'à celle de Raveino-a-Tatabiata sur environ cinquante brasses. Hopyara-a-Tia est le propriétaire de ce terrain. Signé: Hopyara-a-Tia.